

**COMMUNE  
CIEZ (Nièvre)  
58220**

Date de la convocation : 25 août 2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 09
- présents : 09 (08 pour la délibération 2022/025)
- exprimés : 09 (08 pour la délibération 2022/025 et 07 pour la délibération 2022/027)

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022**

Le 1<sup>er</sup> Septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DENIZOT, Maire.

Etaient présents : Mr François DENIZOT, Mme Christine LAMARRE, Mme Nadine ROLLET, Mr Christophe TISSIER, Mr Michel MAROTTE, Mr Guillaume BLANCHARD, Mr Patrick MARE (arrivé après la délibération 2022/025), Mr Raynald LEFEBVRE, Mr Sébastien DIETZ.

Secrétaire de séance : Mme Nadine ROLLET.

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 23 Juin 2022 est adopté à l'unanimité.

**➤ CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZI 289 - DELIBERATION 2022/025**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2021/037 du 01 Juillet 2021 relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle ZI 169 par Mr et Mme LEBEAU, parcelle située en prolongement de leur propriété.

Un prix de vente de 3,50€ le m<sup>2</sup> a été fixé lors de la séance.

Depuis le bornage a été réalisé par le géomètre Xavier de TAILLANDIER et la superficie du terrain s'élève à 796m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal de Ciez :

- APPROUVE la vente au profit de Mr et Mme LEBEAU d'un terrain constructible correspondant à la parcelle cadastrée section ZI 289 d'une superficie de 796m<sup>2</sup> au prix de 3,50€ le m<sup>2</sup> soit 2 786€,
- PRECISE que les frais seront pris en charge par l'acquéreur,
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession chez Maître JACOB, notaire à DONZY.

Pour : 08 Abstentions : 00 Contre : 00

### **➤ CESSION DE L'IMMEUBLE SISE 4, RUE DE COSNE**

Dans le cadre de la mise en vente de la maison sise 4 rue de Cosne (parcelles cadastrées AB 325 et AB 327) Mr le Maire rappelle le montant des frais d'acquisition et de travaux de celle-ci (acquisition 40 904,71€ - travaux 169 265,96€ soit un total de 210 170,67€) et fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'achat de Madame Nicole DIETZ pour la somme de 68 000,00 € sous réserve de travaux de toiture.

Avant de donner suite à cette proposition le Conseil Municipal souhaite la réalisation de devis.

### **➤ CESSION DU POELE A GRANULES REPERTORIE A L'INVENTAIRE BM2018MONANGE01**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une proposition de Madame Nicole DIETZ pour l'acquisition du poêle qui se trouve dans la maison 4, rue de Cosne.

Il rappelle le prix d'acquisition et d'installation du poêle : 5 016,60€ et annonce le montant de la proposition : 2 000€.

Le Conseil Municipal donnera suite à cette proposition en même temps que celle de la maison.

### **➤ SUBVENTION ECOLE DE CIEZ- délibération 2022/026**

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler la subvention accordée à l'école pour couvrir d'une part les dépenses de fonctionnement de fin d'année (cadeaux de Noël des enfants) et d'autre part les frais liés à la représentation de théâtre qui s'est tenue en juin avec des intervenants extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 900€ à l'école de Ciez pour cette fin d'année 2022.

Pour : 09 Abstentions : 00 Contre : 00

Mme LAMARRE soulève le montant élevé des frais supportés par la commune de Ciez qui devraient être répartis entre les 4 communes du regroupement pédagogique.

### **➤ SUBVENTION POMPIERS DE CIEZ- délibération 2022/027**

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler la subvention annuelle accordée aux pompiers de Ciez pour leurs vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 180€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Ciez au titre des vacances 2022.

Pour : 07 Abstentions : 02 Contre : 00 (les 2 élus pompiers s'abstiennent)

### **➤ DEVIS ETUDE TOPOGRAPHIQUE PROJET AMENAGEMENT DU BOURG - délibération 2022/028**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les 3 devis reçus pour une étude topographique des routes départementales RD152 et RD168 dans le cadre du projet d'aménagement du bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise BBE (BOULET BUREAU D'ETUDES - 6, rue du 19 mars 1962 - 58000 CHALLUY)

d'un montant de 3 072,00€ TTC pour réaliser une étude topographique des routes départementales RD152 et RD168 dans le cadre du projet d'aménagement du bourg.

Pour : 9 Abstentions : 00 Contre : 00

**➤ SALLE COMMUNALE EMILE PRÊTRE : MODIFICATION DU REGLEMENT ET REVISION DES TARIFS - délibération 2022/029**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le règlement de la salle des fêtes en ce qui concerne les tarifs qui n'ont jamais été adaptés depuis l'installation du chauffage réversible qui permet la climatisation en été. Il suggère également de fixer un tarif de location à l'heure pour les professionnels qui louent la salle (Associations sportives, Chambre d'agriculture...) et d'inclure la location du lave-vaisselle (jusqu'ici isolé) dans ces nouveaux tarifs.

Au vu de l'augmentation des tarifs de l'électricité à venir et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les nouveaux tarifs de location de la salle communale comme suit :

Tarif journée : 180€

Tarif week-end : 250 €

Tarif horaire pour les professionnels : 6,50€

Pour : 9 Abstentions : 00 Contre : 00

**➤ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 : DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR ET D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL - délibération 2022/030**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Recensement de la population de la commune est programmé par l'INSEE à compter du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, suite à l'annulation de la période précédente du fait de la crise sanitaire.

Il propose de désigner Madame Virginie DOUDARD en tant que coordonnateur communal du recensement 2023.

Il propose également que le recensement soit confié à Monsieur Thibault ROLLET en qualité d'agent recenseur et que sa rémunération brute soit fixée lors d'une prochaine délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte :

- la désignation de Madame Virginie DOUDARD en tant que coordonnateur communal du recensement 2023. Madame Virginie DOUDARD sera nommée par arrêté municipal,
- la désignation de Monsieur Thibault ROLLET en qualité d'agent recenseur et que sa rémunération brute soit fixée lors d'une prochaine délibération. Monsieur Thibault ROLLET sera nommé par arrêté municipal.
- charge Mr le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2023.

Pour : 9 Abstentions : 00 Contre : 00

Mme Nadine ROLLET ayant un lien familial, elle s'abstient pour la désignation de l'agent recenseur.

## AFFAIRES DIVERSES

- 13 septembre réunion FIBRE - 1 câble sectionné à Jussy
- relance du dossier défense incendie à Feuillot
- casiers de rangement de la vaisselle salle des fêtes terminés
- le conduit de cheminée au café sera installé début septembre
- relance des entreprises pour mise aux normes des sanitaires de la salle communale
- rentrée scolaire 2022/2023 : 23 élèves à Ciez
- travaux de toiture réalisés au lavoir
- lotissement : terrains vendus non construits à prévoir
- matériel agents techniques en attente
- 8 octobre : inauguration de la plaque commémorative Emile PRÊTRE
- intervention d'une personne de la Communauté de Communes pour les projets de la commune

La séance est levée à 20h30